



L'heure de vérité approche pour les normes de communication durable européennes face au défi des normes internationales !

En juillet 2021, après l'annonce par le G7 Finances de son soutien pour la création d'un Institut international pour les normes durables¹, j'avais écrit un article pour mettre en garde contre le risque que l'Union européenne (UE), leader dans le domaine des normes de communication durables

¹ Communication de la Commission européenne (COM/2021/390 final) : « [Stratégie pour le financement de la transition vers une économie durable](#) ». 6 juillet 2021.

ou ESG (Environnement, Social, Gouvernance) voie ce leadership remis en cause au profit de normes internationales inspirées par le secteur privé américain et moins ambitieuses sur le climat, l'environnement et le social².

² J.F. Pons. « [Normes ESG : Coopération internationale et souveraineté européenne](#) ». Juillet 2021.

Auteur

—

**JEAN-FRANÇOIS
PONS**

Chercheur associé,
Europe Jacques Delors

Depuis, les événements se sont accélérés :

- L'ISSB (International Sustainable Standard Board), créé en octobre 2021, vient de publier ses premières normes pour consultation le 31 mars³;
- L'EFRAG (European Financial Reporting Advisory Group), qui conseille la Commission européenne pour la préparation de normes qu'il lui soumet, s'est restructuré et vient également de publier ses premières normes durables pour consultation le 29 avril⁴.

Cette évolution rapide dans ce domaine est-elle satisfaisante pour la convergence internationale et pour le niveau élevé d'ambition de l'Union européenne? Il est trop tôt pour se prononcer définitivement, mais – malgré des progrès réels – des difficultés et des risques sont toujours présents.

01.

L'évolution rapide des travaux de normalisation de l'ISSB et de l'EFRAG

Aujourd'hui, même si la création de l'ISSB s'est accompagnée de signaux positifs pour les Européens (son président est Emmanuel Faber, ancien directeur général de Danone, et son siège est à Francfort), le risque de divergence avec l'Union européenne est toujours présent. L'ISSB résulte essentiellement de la fusion d'organismes privés de normalisation, dont le plus important est l'Américain SASB (Sustainable Accounting Standard Board). Cela lui donne d'importantes ressources financières et en personnel.

L'ISSB vient de publier ses premières propositions de normes pour consultation publique : des normes générales et des normes spécifiques au climat et un peu à l'en-

vironnement. Il s'agit *grosso modo* d'un « copié-collé » des normes SASB.

Du côté de l'Union européenne, il y a eu heureusement beaucoup de bon travail fait ces derniers mois.

L'EFRAG a révisé ses statuts et son organisation comme l'avait proposé son président, l'ancien député européen Jean-Paul Gauzès. Celui-ci a été chargé de mettre en œuvre cette réforme et y est arrivé en accord avec ses différents partenaires : Commission européenne, organismes nationaux de normalisation financière et durable, associations professionnelles européennes des entreprises, des entreprises bancaires et financières et des experts-comptables, ONG, syndicats.

À côté d'un Conseil sur les normes financières qui poursuivra son travail, un Conseil sur les normes durables a été créé⁵, où tous ces partenaires sont représentés, ainsi qu'un groupe d'experts techniques. Ces deux organismes reprennent les missions confiées à une *taskforce* dirigée par Patrick de Cambourg, président de l'Autorité des normes comptables en France. Ils seront chargés de proposer les normes durables à l'adoption de la Commission européenne.

Enfin l'EFRAG vient de publier, à la suite des travaux de sa *taskforce*, une série de normes pour consultation publique jusqu'à début août. Ces normes couvrent l'ensemble du champ ESG : environnement (dont le climat), social et gouvernance.

³ Dourlens, S, Reporting de durabilité : l'ISSB soumet deux propositions de normes à consultation. Avril 2022.

⁴ [Public consultation on the first set of Draft ESRS - EFRAG.](#)

⁵ [L'EFRAG réforme sa gouvernance pour intégrer les normes ESG | Novethic Essentiel.](#)

02.

Difficultés et risques des deux approches

La difficulté et les risques liés à l'approche de l'ISSB étaient prévisibles :

- d'une part, **les normes proposées sont moins ambitieuses que celles de l'Union européenne**. En particulier, elles reposent sur le principe de la « simple matérialité » (risque que sa politique climatique fait courir à l'entreprise) et pas sur celui de la « double matérialité » de l'UE (qui ajoute le risque que l'entreprise fait courir à son environnement et ses partenaires). Sur le climat, elles sont très en retrait sur la taxonomie de l'UE ;
- d'autre part, **il n'y a pas de régulation en-dehors de l'Union européenne qui impose aux entreprises de respecter ces normes** et donc pas de surveillance régulière par des autorités publiques. C'est notamment le cas aux États-Unis, même si la SEC (Securities and Exchange Commission) a commencé une consultation sur les normes climatiques. On se souvient que les normes comptables de l'IASB (International Accounting Standard Board), adoptées en Europe et dans la plupart des pays du monde, n'ont pas été reprises par les États-Unis.

Du côté européen, on sait que nombre d'entreprises très engagées dans le commerce mondial, notamment en Allemagne, souhaitent une convergence internationale aussi forte que possible quitte à adopter des normes moins ambitieuses en Europe.

Ce qui était moins prévu est que les propositions de normes de l'EFRAG risquent de soulever des critiques et des contre-propositions venant d'entreprises, d'experts-comptables et d'associations professionnelles qui partagent le degré d'ambition de l'Union européenne vis-à-vis des normes ESG.

Ces critiques et contre-propositions devraient porter sur deux aspects :

- le choix de l'EFRAG de proposer trop de normes complexes d'un seul coup s'accompagnant d'exigences de publication trop lourdes : plus d'une centaine d'indicateurs obligatoires (167 sauf erreur) à publier par entreprise sur un plan général auxquels devront s'ajouter des éléments liés au secteur de l'entreprise. Il faudrait simplifier et prioriser, en commençant par les normes permettant d'être en conformité avec les règles existantes de l'UE, et notamment SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) et la taxonomie ;
- une insuffisante attention à la comparabilité avec les normes de l'ISSB : même si une convergence complète n'est pas envisageable, les entreprises européennes souhaitent au minimum une clarification des positions réciproques, afin d'éviter les contradictions et de permettre la comparabilité des normes. Idéalement, la norme ISSB serait la ligne de base et la différence serait claire entre la norme UE et cette base.

03.

Les progrès envisageables

La consultation lancée par l'EFRAG va probablement faire surgir des critiques et des contre-propositions. Il n'est pas question de remettre en question la qualité de l'énorme travail fait sous une forte contrainte de temps, mais les autorités de l'Union européenne et l'EFRAG doivent veiller à ne pas susciter de rejet. Pour cela, il faudrait avant tout assurer la progressivité de la mise en œuvre des normes, en commençant par une étape avec un nombre restreint d'indicateurs obligatoires, ceux dont la priorité est incontestable comme le climat, et qui répondent aux exigences des textes réglementaires. Dans sa consultation, l'EFRAG pose d'ailleurs des questions sur la priorisation et la mise en œuvre progressive de ces normes. Les réponses à la consultation lui permettront probablement de définir une liste plus courte d'indicateurs obligatoires dans une première étape.



Le respect de la proportionnalité, l'une des règles cardinales de l'UE, inciterait aussi à traiter d'abord les entreprises des secteurs les plus exposés sur le plan du climat et de l'environnement.

Il faudra aussi veiller à ce que les normes destinées aux PME (petites ou moyennes entreprises), prévues pour être publiées plus tard, soient aussi simples et adaptées que possible et n'arrivent pas trop tard pour leur laisser le temps de se préparer. On sait qu'embarquer les PME, même les plus grandes d'entre elles, dans la démarche

ESG, est difficile et en même temps indispensable si l'on veut que la transition réussisse dans l'Union européenne, notamment pour le climat.

Enfin, sur le plan international, la Commission européenne a créé il y a quelques années une plateforme avec la plupart des pays tiers pour échanger sur les normes durables. Aujourd'hui, l'Union européenne, y compris ses entreprises, doit renforcer cette activité dans la concertation internationale sur l'élaboration de ces normes, y compris au sein de l'ISSB – dont elle est une des parties prenantes.

Managing Editor

—
GENEVIÈVE PONS

Copyrights

—
The document may be reproduced in part or in full on the dual condition that its meaning is not distorted and that the source is mentioned. The views expressed are those of the author(s) and do not necessarily reflect those of the publisher. Europe Jacques Delors cannot be held responsible for the use which any third party may make of the document. Original version. © Europe Jacques Delors

Contact

—
Europe Jacques Delors
Penser l'Europe / Thinking Europe / Europa Denken
Rue du Duc 139, 1200, Bruxelles
+32 471 93 36 13
<https://europejacquesdelors.eu>
info@europejacquesdelors.eu